



CASE MANAGEMENT

Des solutions sur mesure pour la réintégration professionnelle

Le case management favorise un retour au travail rapide et dans les meilleures conditions de vos employés malades ou accidentés, grâce à l'intervention de spécialistes de la réintégration professionnelle.

Qu'est-ce que le case management de Generali?

Le case management fait partie de nos prestations globales de Care Management proposées parallèlement à l'assurance accident LAA ou perte de gain maladie (PGM) de Generali.

Le case management est un programme de suivi personnalisé et individuel des cas de maladie et d'accident nécessitant des mesures de réintégration professionnelle. Il vise à empêcher ou à réduire autant que possible le risque d'invalidité et l'exclusion sociale et professionnelle qui en découle pour vos employés. Dans cette optique, nous avons mis en place **un instrument de détection spécifique** qui a pour fonction d'identifier les cas potentiellement complexes et permet à nos gestionnaires spécialisés d'activer très rapidement nos réseaux de médecins et de case managers.

Quelles sont les prestations offertes par le case management?

Les prestations de case management suivantes sont offertes sans supplément de prix dans le cadre des assurances accident et perte de gain maladie.

- **une seule personne de contact** au sein de Generali
- **un service de médecins-conseils compétents et spécialisés** par discipline (chirurgie orthopédique, médecine interne, médecine dentaire et psychiatrie) qui est en mesure de déterminer le bien-fondé du traitement médical et de l'incapacité de travail
- **un réseau d'experts médicaux indépendants** qui peuvent être mandatés rapidement pour un contrôle personnel de l'assuré et qui peuvent aussi proposer un traitement médical alternatif
- **des visites au domicile des personnes malades ou blessées** arrangées dans un but d'information sur les prestations d'assurance et d'encadrement actif. Ces visites peuvent être aussi l'occasion d'effectuer des contrôles. Des rencontres sur le lieu de travail avec l'employeur peuvent également être organisées pour préparer le retour au travail de l'assuré
- **un «case manager» est mandaté** dans les cas complexes qui nécessitent des mesures de réhabilitation ou de réintégration professionnelle. Il détermine, avec l'assuré et l'employeur, les possibilités de réinsertion au sein de l'entreprise concernée ou aide à trouver une autre activité professionnelle adaptée. A ce titre, il collabore étroitement avec les médecins traitants, assurances et institutions sociales impliquées

Vos avantages

- ✓ Réduction du risque d'invalidité
- ✓ Inclus sans coût supplémentaire dans nos prestations PGM et LAA
- ✓ Procédure de détection précoce effectuée par Generali
- ✓ Maîtrise des coûts
- ✓ Evaluation adéquate du potentiel de réhabilitation
- ✓ Procédure transparente entre Generali et ses assurés
- ✓ Accès aux meilleurs spécialistes indépendants de la réhabilitation sociale et professionnelle

Pourquoi choisir le case management de Generali?

Parce que nous choisissons les meilleurs spécialistes en matière de coordination et de réintégration professionnelle et sociale. Nos assurés bénéficient ainsi d'un soutien et d'un conseil maximisant leurs chances de réhabilitation.

Parce que nous vous garantissons un conseil neutre, les case managers mandatés par Generali étant indépendants.

Les étapes du case management

1^{re} étape:

annonce de l'absence pour maladie ou accident par l'employeur à Generali

2^e étape:

constitution du dossier par un gestionnaire spécialisé, en collaboration avec un médecin-conseil

3^e étape:

établissement d'une expertise médicale par Generali

4^e étape:

intervention du case manager

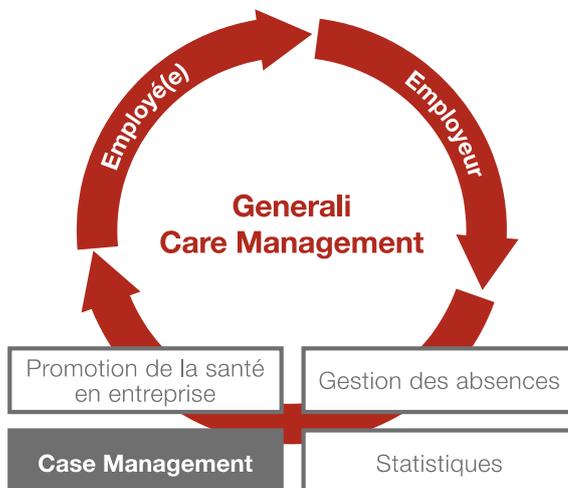
- coordination des efforts des différents intervenants: médecins traitants, famille de l'assuré, AI, employeur, assureurs
- conseil et orientation dans le choix des thérapies
- organisation du retour à l'emploi en fonction de la capacité de travail de l'assuré et des possibilités de l'employeur (aménagement de la place de travail)
- lorsque la reprise de l'ancienne activité est impossible, le case manager oriente l'assuré sur les possibilités de formation et de réorientation professionnelles

5^e étape:

suivi de l'assuré dans sa nouvelle activité par le case manager, jusqu'au retour à l'autonomie

Les résultats Generali

Les résultats sont là! En agissant rapidement et de manière professionnelle, nous permettons à de nombreux lésés de bénéficier de mesures de réadaptation professionnelle adéquates et ainsi de réintégrer le monde professionnel après un grave accident ou une longue maladie.



Possibilités de combinaison

Le case management fait partie de nos prestations globales de Care Management comprenant également:

- la promotion de la santé
- la gestion des absences
- les statistiques